

Les autres avantages de l'assurance auto P&V

1. Votre véhicule est équipé de technologies favorisant la sécurité routière, comme le freinage automatique, le détecteur de fatigue ou le système de contrôle de trajectoire ? Vous **bénéficiez d'une réduction de 5% sur votre prime RC et de 5% sur votre prime omnium complète!**
2. **Votre franchise diminue** en cas de réparation dans un garage agréé.
3. Bénéficiez d'une **diminution de franchise** ainsi que d'une **facilité de paiement** de vos primes si vous avez souscrit une police RC familiale et une assurance incendie chez P&V reprise dans un Ideal Family Plan.

Vous désirez plus de renseignements sur les garanties proposées, les risques qui ne sont pas couverts et les conditions liées à P&V Auto ? Adressez-vous à votre agent P&V. Il vous aidera à choisir la meilleure option.



Le produit P&V Auto, développé par P&V Assurances, est soumis au droit belge. Conclu pour un an, le contrat peut être reconduit tacitement.

Le présent document est purement informatif et n'engage pas P&V. Avant de souscrire un contrat P&V Auto, veuillez prendre connaissance des Conditions générales, disponibles sur pv.be et auprès de votre agent P&V.

Si vous n'êtes pas satisfait, n'hésitez pas à contacter votre agent ou à adresser votre plainte à notre service Gestion des Plaintes, par courrier postal à Gestion des Plaintes rue Royale 151 à 1210 Bruxelles, par email à plainte@pv.be ou au 02 250 90 60. Si la solution qui vous est proposée ne vous donne pas satisfaction, n'hésitez pas à contacter le service Ombudsman des Assurances, situé square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, au 02 547 58 71 ou par mail à info@ombudsman.as.

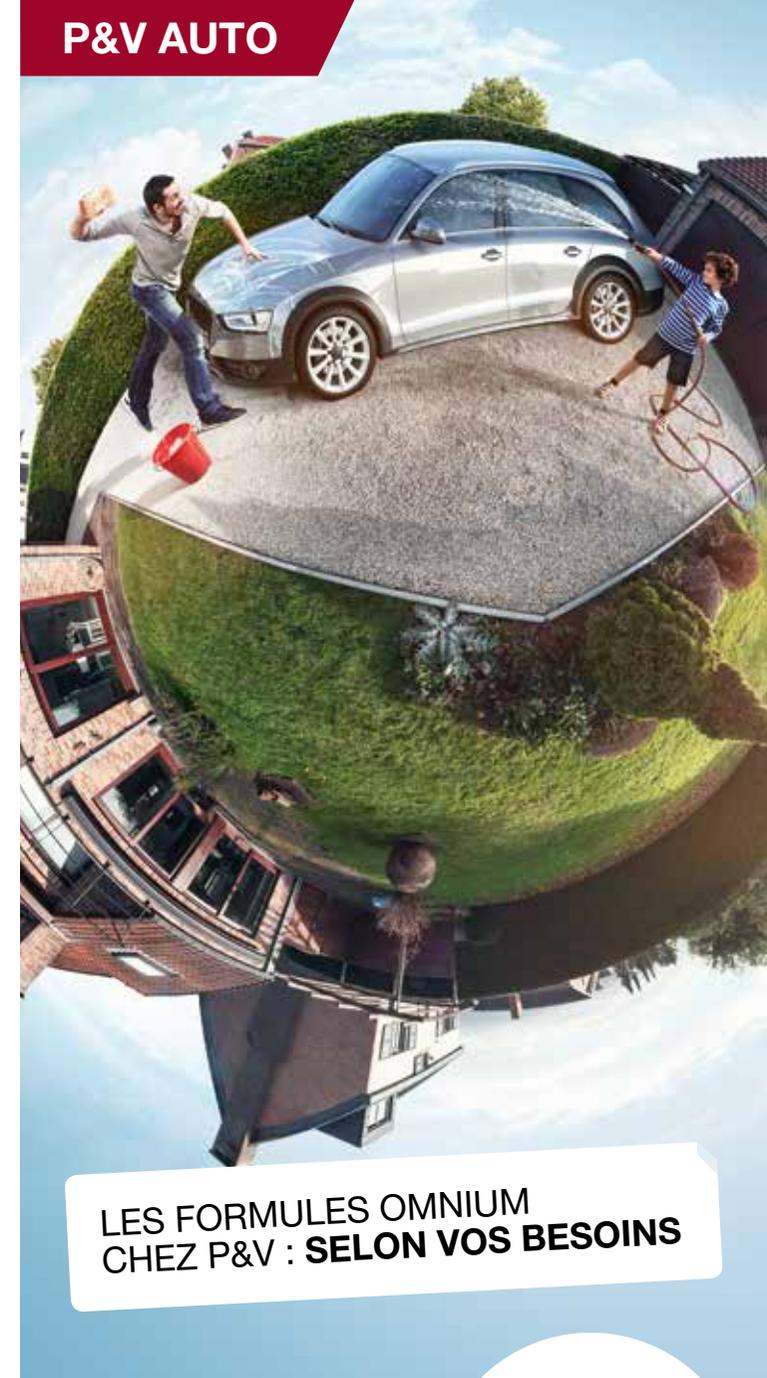
Pour plus d'informations ou pour un rendez-vous avec votre agent P&V :

Service Clients de P&V
02 210 95 80

lundi - jeudi : **08h30 - 17h00**
vendredi : **08h30 - 16h00**
infofr@pv.be - www.pv.be

P&V ASSURANCES SCRL,
Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058
TVA BE 0402 236 531 - RPM Bruxelles

SIÈGE SOCIAL
Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles



LES FORMULES OMNIUM
CHEZ P&V : **SELON VOS BESOINS**

E.R. : P&V Assurances SCRL - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles - 010/1156 - 02.2016



Avec vous quoi qu'il arrive

❖ L'assurance omnium

Félicitations, vous êtes l'heureux propriétaire de votre voiture ! Et comme vous voulez la meilleure protection, vous avez souscrit une RC auto sur mesure chez P&V. Nous vous remercions de votre confiance.

Mais que se passera-t-il si votre voiture subit des dégâts matériels ou est volée ? Comment vous couvrir efficacement ? Souscrivez une assurance omnium ! Chez P&V, vous trouverez une omnium adaptée à vos besoins, assortie d'un large choix de garanties.

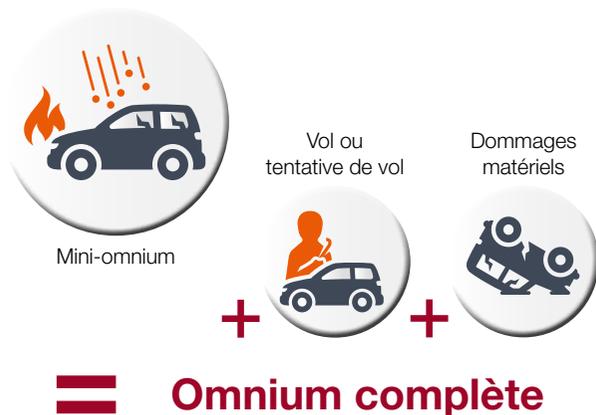
Vous avez le choix entre 2 formules d'omnium

L'assurance omnium classique dite omnium complète

Idéale pour les véhicules neufs ou de moins de 5 ans, cette omnium vous permet d'assurer votre voiture à 100% de sa valeur catalogue, pendant la période que vous déterminez : 6 mois, 12 mois ou 24 mois. Ensuite, la valeur assurée diminue de 1% chaque mois.

La mini-omnium

Si elle est moins complète que l'omnium classique, les garanties qu'elle propose sont nombreuses et peuvent peut-être vous suffire.



Ces 2 omniums couvrent :

- le bris de vitres (y compris le toit ouvrant) ;
- les dégâts causés par les forces de la nature ;
- les dégâts occasionnés suite à un impact avec un animal ;
- les dégâts engendrés par un incendie, une explosion ou la foudre ;
- le vol ou tentative de vol (en option sur l'assurance mini-omnium, toujours incluse dans l'assurance omnium complète).

L'assurance **omnium complète** vous indemnise également pour les dégâts matériels causés à votre véhicule (vandalisme ou suite à un accident), ce qui n'est pas le cas de la **mini-omnium**.



P&V vous propose aussi...

l'**assistance P&V aux personnes** (maladie, décès, disparition...) et **au véhicule** (panne, vol...).

Retrouvez notre assurance responsabilité civile ainsi que nos différentes garanties sur le folder P&V Auto ou notre site pv.be

❖ Votre voiture a plus de 2 ans et moins de 8 ans ?

Que ce soit pour votre nouvelle voiture d'occasion ou pour votre voiture neuve qui a pris de l'âge, vous voulez bénéficier d'une couverture omnium. Mais vous trouvez que la prime est très chère ? **Découvrez notre nouvelle omnium à prime dégressive !**

Comment se calcule votre prime ? Nous partons de la valeur catalogue de votre voiture, c'est-à-dire sa valeur lorsqu'elle était neuve. Comme cette valeur de base est diminuée de 15% par année d'âge de votre voiture, vous payez d'emblée une prime moins élevée.

Et il y a plus. La valeur de votre véhicule continue à baisser année après année... et bien, votre prime aussi ! **Vous payez chaque année 5% de moins.** C'est cela, le principe de dégressivité. Il rend l'omnium accessible à tous.

